



FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

Déclaration et compte-rendu du groupe de travail n°1 relatif aux élections professionnelles 2022 dans la FPH le 11 mai 2021

La CGT s'étonne du déploiement de moyens de communication du ministère sur le Ségur notamment sur le dialogue social alors que dans le rétroplanning proposé seulement 4 réunions sont proposées à 1 mois et demi, 3 mois, puis 5 mois et encore 5 mois plus tard. Le dialogue social n'est pas concrètement évident dans vos actes. L'attaque sans précédent promue dans la Loi de transformation de la Fonction publique met à mal la démocratie sociale en s'attaquant aux instances représentatives des personnels, avec la disparition des comités techniques, des CHSCT et par la remise en cause des prérogatives des CAP. Tout ceci n'a pour but que de laisser l'illusion qu'il existe encore une concertation entre partenaires sociaux et instances dirigeantes.

Ainsi, pour mener à bien ces travaux, tirons les enseignements des élections précédentes dans lequel le vote électronique a montré ses insuffisances.

Les récents scrutins du vote à la CNRACL comme celui de l'AP-HM en dit long sur les insuffisances que vous n'avez pas corrigées. Vous n'avez pas tiré les enseignements des précédentes élections. Vos propositions consistant à étudier ce qui n'aurait pas fonctionné n'est qu'un leurre.

Revenons sur le scrutin de la CNRACL, bien que conforté par le choix des agent.e.s de la FPH et FPT de maintenir la CGT 1^{ère} organisation représentative, les moyens non mis en œuvre par les directions ont été spectaculaires. L'information aux agent.e.s a été plus que parcimonieuse. Nous le détaillerons dans nos interventions.

Nous voulons faire du vote physique une priorité pour regagner la participation des agent.e.s à l'élection de leur représentant.e. Le vote physique reste le seul garant dans une démocratie.

Lui seul donne les mêmes chances à tous.toutes de voter face à la fracture numérique que représente le vote électronique.

Réunion en présence de la DGOS, FHF, CGT, CFDT, FO, Sud, UNSA

Lors de cette réunion, la CGT a martelé son opposition au vote électronique.

Les questions posées par la CGT portent sur :

1 – Un protocole électoral majoritaire

- A rendre obligatoire
- Afin d'éviter les fraudes électorales
- Et permettre la sincérité du vote

2 – La CGT réaffirme son opposition au vote électronique

- Le décret 2017-1560 sera-t-il modifié ?
- Le prestataire (qualité, ex APHM, multiple pour un agent...)
- Problème de disponibilité des prestataires
- Problème des prestataires qui dictent aux établissements les règles à suivre
- Problème des adresses des agent.e.s
- Une différence de traitement entre les gros et petits établissements
- La lisibilité des enveloppes fréquemment prises pour de la publicité et jetées
- Le manque de lisibilité dans les service du vote par la communication de l'établissement
- Des agent.e.s ne veulent pas voter de chez eux car ils ne veulent pas mélanger vie professionnelle et vie personnelle
- Les moyens logistiques
- La question du coût réel
- Le problème de la taille de la profession de foi, la taille du fichier et sa visibilité (entraîne, parfois, un surcoût). L'élections à la CNRACL, le vote non électronique a été le choix de 75% des votants, actif-ve.s et retraité.e.s

3 - Les moyens alloués :

- Y aura t'il une volonté nationale, pour que ces élections ne se (fassent) pas au rabais ? !
- Pour lutter contre la baisse de la participation :
 - o Rétablissement du vote physique prioritaire
 - o S'interroger sur la participation des soignant.e.s, favoriser le vote sur le temps de travail
 - o Assurer la formation des responsables élections des établissements
 - o L'implication réelle des directions
 - o La comparaison entre le vote physique et électronique dans un même établissement (différence entre CAPD et CAPL par exemple)
 - o la communication est essentielle
 - o Si recours au vote électronique, il faut prioriser le recours à un seul prestataire
- L'organisation des élections passe par des moyens humains suffisants
 - o Au ministère
 - o Dans les ARS
 - o Dans les établissements
- Pour les syndicats :
 - o Des droits spécifiques à la campagne (affichage...)
 - o Des crédits d'heures spécifiques
 - o Des moyens spécifiques financiers

4 – Les problèmes techniques rencontrés et à résoudre par :

- La nécessité de conserver la modalité +1/-1 pour la parité
- La nécessité de conserver le vote sur sigle uniquement pour les moins de 50 agent.e.s
- L'augmentation du nombre de réunions nationales pour travailler sur les élections
- Un bilan du fonctionnement des CCP. En déterminer son utilité ?
- Les CCP ne restent qu'un outil répressif.
- Le besoin de protection des candidat.e.s à toutes les élections et surtout aux CCP

Une fois de plus, la DGOS diffère ses réponses en attente d'arbitrage de la DGAFP, tout en confirmant qu'elle prendra en compte la spécificité de la FPH.

Montreuil le 29 mai 2021